République française Département du Jura Arrondissement de LONS LE SAUNIER Canton de MOIRANS EN MONTAGNE Commune d'ONOZ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 décembre 2021

Date de convocation : 08/12/2021

Date d'affichage: 21/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 décembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Noël RASSAU, maire en exercice.

Présents: Mesdames JACQUEMIN Patricia, LANAUD

Véronique et MOREY-BOUILLOUX Noëlie

Messieurs MERCIER Tristan, RASSAU Jean-Noël et ZANCHI

Maxime

Absent(s) – Excusé(s): Monsieur BESSONNAT Jean-Luc

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ZANCHI

Objet : Travaux rue du Château

Dans le cadre de sa compétence assainissement et du contrat ZRR qui lie la communauté de communes Terre d'Emeraude à l'Agence de l'Eau, une programmation consistant à renouveler les réseaux de collecte des eaux usées a été élaboré pour certaines communes.

La commune d'Onoz fera donc l'objet de travaux de création d'un nouveau réseau unitaire de collecte des eaux usées pour la rue du Château, travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de commune Terre d'Emeraude.

Se pose la question de l'intérêt pour la commune de profiter de ces travaux pour envisager de conduire en parallèle certains autres projets en lien avec ses compétences et/ou des compétences partagées (réseau AEP, eaux pluviales, voirie, réseaux secs...).

Afin de nous faire accompagner dans les meilleures conditions et de mener à bien les différentes études, il a été demandé à la Communauté de Communes Terre d'Emeraude la possibilité de programmer les travaux d'assainissement sur l'exercice 2023, ce qui a été accepté.

Cette option permettra d'engager voir de compléter les différentes études et d'envisager de déposer à l'automne 2022 les demandes de financement au titre de la DETR et des autres financeurs pour 2023.

Nature des travaux	Maîtrise d'ouvrage	Montant prévisionnel HT	Eligibilité subventions	Quotité financement %	
Création réseau unitaire collecte eaux usées	ССТЕ	?	AERMC	70%	
Collecte et évacuation eaux pluviales	Commune	46 000,00 (première estimation)	DETR	30%?	
Création réseau AEP	Commune	97 000,00 (première estimation)	DETR / DST / AERMC?	DETR 25% DST 25% AERMC?	
Sécurisation, aménagement et réfection voirie	Commune / Département?	10 000,00 (études) ? (travaux)	DETR / DST (Amendes de police)	DETR 25% DST 25% Amendes police?	
Enfouissement réseaux secs	SIDEC	?	Participation SIDEC	50%?	
Topo, géotechnique	Commune	8 000,00	DETR / AERMC?	DETR 25%? AERMC?	

Au vu ce cet exposé, le conseil municipal prend acte qu'il convient :

- De surseoir au dépôt d'une demande de financement au titre de la DETR au 31/12/2021 pour les travaux AEP, EP, pour les études sur voirie et pour la topo et géotechnique,
- De poursuivre plus avant les études concernant les projets de travaux sur AEP, sur EP, sur voirie et sur réseaux secs avec les partenaires techniques et financiers ad-hoc,
- D'accuser réception auprès de la CCTE de son accord pour que les travaux sur réseau d'assainissement collectif soient reportés sur l'exercice 2023,
- De solliciter autant que nécessaire les financeurs afin de construire les plans de financement adaptés,
- D'envisager le dépôt des demandes de financement au titre de la DETR, de l'AERMC et du Département à l'automne 2022.

46-2021 Objet : Budget annexe eau – Décision Modificative de crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide la modification des crédits budgétaires suivants :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	3 000.84€	-3 000.00€	0.00€	0.84€
020 Dépenses imprévues Invest	3 000.84 €	-3 000.00€	0.00€	0.84 €
020/020	3 000.84 €	-3 000.00 €	0.00€	0.84€
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	4 362.00 €	-3 401.00€	0.00€	961.00€
021 Virement de la section de fonct.	4 362.00 €	-3 401.00 €	0.00€	961.00€
021/021	4 362.00 €	-3 401.00 €	0.00€	961.00€
Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM	11 390.00 €	-4 900.00€	4 900.00 €	11 390.00€
011 Charges à caractère général	11 390.00 €	0.00€	4 900.00 €	16 290.00€
61558/011	4 340.00 €	0.00€	4 900.00 €	9 240.00 €
022 Dépenses imprévues Fonct	999.85€	-999.00€	0.00€	0.85€
022/022	999.85€	-999.00€	0.00€	0.85€
023 Virement à la sect° d'investis.	4 362.00 €	-3 401.00 €	0.00€	961.00€
023/023	4 362.00 €	-3 401.00 €	0.00€	961.00€
67 Charges exceptionnelles	501.00€	-500.00€	0.00€	1.00€
673/67	500.00€	-500.00€	0.00€	0.00€

47-2021 Objet : ONF - Programme de travaux 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, Accepte le programme de travaux forestiers proposés par l'ONF pour l'exercice 2022

Descriptif des actions et localisations	Quantité	Unité	Montant estimé (€ HT)	Nature
Entretien du parcellaire: Traitement et peinture. Localisation : parcelles 7 et 8 Ouverture du parcellaire parcelles 7 et 8	2,30	Km	2 040,00	Fct

Séance levée à 21 heures

Pour extrait conforme, Le Maire

Jean-Noël RASSAU